

Date de convocation :

Le 23 janvier 2023

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

02_2023

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'extension de la salle Jean Marie Leblanc



Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 30 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (18) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (5) : Romain POLLART donne pouvoir à Françoise

DUPUIITS, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE, Michaël DELATTRE à Fanny RICHARD

La commune souhaite agrandir la salle de sports Jean-Marie Leblanc afin d'y accueillir des activités sportives et donner ainsi de nouvelles possibilités aux scolaires.

Dans cette optique, il est proposé la construction d'une extension de la salle, suite à la démolition future de la salle de tennis et de la salle Duplex.

Les travaux sont estimés à hauteur de 899 459 € HT. La commune sollicite le Conseil Départemental au taux le plus élevé possible et à hauteur de 300 000 € dans le cadre des projets territoriaux structurants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 300 000 € dans le cadre des projets territoriaux structurants et/ou à solliciter le taux le plus élevé possible et à signer les documents y afférents.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 300 000 € dans le cadre des projets territoriaux structurants et/ou à solliciter le taux le plus élevé possible et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.